

Championnat du Léman 2017

Coupe de la Harpe - Mémorial Jacques Faini Dragon - 5.5 m JI - 15m SNS - Toucan

Morges – du 25 au 28 mai 2017

Avis de course

Nouveauté

*Cette année les deux clubs se sont alliés pour organiser un championnat sur 4 jours consécutifs au lieu de deux week-ends. A ce titre, outre le classement propre à chacune des deux régates, **il a été décidé de faire un classement sur l'ensemble des quatre jours.***

*Afin de rendre cette manifestation plus surprenante et innovante, nous avons décidé d'organiser une **distribution des prix "canadienne"**.*

En 2017, c'est le Club Nautique Morgien qui héberge le championnat.

1. Organisateur de la Coupe de la Harpe

- 1.1. Société Nautique Rolloise, p.a. Club Nautique Morgien, place de la Navigation 1, CH – 1110 Morges
Tél. +41 21 811 55 22, mail@cnmorges.ch, www.cnmorges.ch, www.snrolloise.ch
- 1.2. Président du comité d'organisation : Olivier Fillettaz, regate@snrolloise.ch
- 1.3. Président du comité de course : Olivier Fillettaz
- 1.4. Président du jury : Jean-Bernard Luther

Organisateur du Mémorial J. Faini

- 1.5. Club Nautique Morgien, place de la Navigation 1, CH – 1110 Morges
Tél. +41 21 811 55 22, mail@cnmorges.ch, www.cnmorges.ch
- 1.6. Président du comité d'organisation : Jean-Bernard Luther
- 1.7. Président du comité de course : Jean-Bernard Luther
- 1.8. Président du jury : Olivier Fillettaz

2. Règles

- 2.1. Le championnat sera régi par les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de World Sailing édition 2017-2020
- 2.2. L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 2.3. La langue officielle est le français.

3. Publicité

- 3.1. Les concurrents devront être en règle avec le code de publicité ISAF et les prescriptions de Swiss Sailing relatives à ce code [DP].

4. Admissibilité

- 4.1. Classes admises
 - Dragon
 - Toucan
 - 5.5 m JI
 - 15m SNS
- 4.2. Un départ pour une série ne sera donné que si au **moins 5 bateaux** de cette série sont inscrits et présents sur la ligne de départ
- 4.3. Le championnat est ouvert aux bateaux étrangers.

- 4.4. Les participants doivent être membres d'un club affilié à World Sailing. Pour les participants suisses, les directives de Swiss-Sailing font foi.
- 4.5. Une licence temporaire de Swiss-Sailing pourra être acquise sur place.

5. Inscription

- 5.1. L'inscription se fait directement sur le site internet du Club Nautique Morgien (www.cnmorges.ch/event/) ou au secrétariat de course, selon l'horaire mentionné à l'article 7.1
- 5.2. Les documents suivants sont à présenter :
- Certificat de jauge
 - Pour les classes organisées en association, carte de membre de la classe
 - Carte de membre Swiss Sailing ou licence pour chaque équipier
 - Pour les bateaux suisses, autorisation de port de publicité
 - Certificat d'assurance en responsabilité civile

6. Finance d'inscription

- 6.1. Finance d'inscription :
- Pour la "**planche de prix canadienne**", chaque bateau remettra au secrétariat de course, un prix souvenir, si possible typique de sa région et d'une **valeur maximale de CHF 20.-**.
 - **CHF 100.-** par bateau, pour 2 jours de régates
 - **CHF 180.-** par bateau pour l'ensemble des 4 jours
- La finance est à verser sur le compte bancaire mentionné sur le site du CNM ou à payer au secrétariat de course lors de la confirmation d'inscription (surcharge de CHF 5.- pour frais administratifs).

7. Programme

7.1. Horaires :

Jeudi 25 mai	10h00 - 13h00	Accueil, confirmation d'inscription, remise des instructions de course
	13h00	Briefing
	13h30	Premier signal d'avertissement possible
Vendredi 26 mai	09h00	Premier signal d'avertissement possible
Vendredi 26 mai	17h00	Dernier signal d'avertissement possible
Vendredi 26 mai	dès que possible	Remise des prix pour la Coupe de la Harpe
Samedi 27 mai	09h00	Pour les concurrents qui courent l'ensemble du Championnat :
		- premier départ possible (signal d'avertissement)
	dès 10h00	Pour les concurrents qui ne courent que le week-end (Memorial Faini) :
		- confirmation d'inscription
		- remise des instructions de course
	13h30	Pour les concurrents qui ne courent que le week-end :
		- premier signal d'avertissement possible
Dimanche 28 mai	09h00	Premier signal d'avertissement possible pour tous les concurrents
	15h00	Dernier signal d'avertissement possible.
	dès que possible	Remise des prix :
		- pour le Mémorial Faini
		- pour l'ensemble du championnat du Léman ("Prix canadiens")

7.2. Nombre de courses:

- Il est prévu de courir 9 courses maximum pour chacun des championnats (soit un maximum de 18 courses sur les 4 jours).
- Chaque championnat sera validé si au moins 2 courses valables sont courues.
- Nombre de courses maximum par jour : illimité.

8. Jauge

- 8.1. Aucun certificat de jauge ne sera délivré sur place.

9. Instructions de course

- 9.1. Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles :
- au secrétariat de course, lors de la confirmation des inscriptions
 - sur le site web du CNM (www.cnmorges.ch/event/), au plus tard le matin du jour du début de la régates.

10. Hébergement

- 10.1. Voir le site web du CNM (www.cnmorges.ch/event/).

11. Parcours

- 11.1. Les schémas des parcours à effectuer seront distribués avec les instructions de course.
- 11.2. La zone de course est la baie de Morges.

12. Système de pénalité

- 12.1. La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un seul tour.

13. Classement

13.1. Quand 4 courses ou plus auront été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses validées en retirant son plus mauvais score.

14. Bateaux des coaches et supporters [DP]

14.1. Ils doivent être enregistrés avant la manifestation et sont soumis aux instructions de l'autorité organisatrice.

14.2. Ils sont inclus dans le dispositif de sécurité du championnat et doivent arborer un pavillon mis à disposition de l'organisateur durant toute la manifestation.

15. Amarrages et places de parc [DP]

15.1. Les concurrents se verront attribuer une place de parc pour leur remorque et une voiture. Ils sont priés de se conformer aux instructions des organisateurs.

15.2. Les places d'amarrage pour les bateaux seront attribuées selon les instructions du garde-port.

16. Prix

16.1. Prix pour les trois premiers bateaux de chaque classe.

16.2. Quelques prix seront tirés au sort.

17. Grutage

17.1. La grue est mise à disposition des concurrents gratuitement pour la mise à l'eau et la sortie de l'eau.

17.2. L'utilisation de la grue est interdite pour effectuer des carénages ou autres réglages depuis 17h00, le jour qui précède la régata [DP].

17.3. Les grutages pendant la régata sont interdits, sauf cas de force majeure ou autorisation expresse du Comité de Course [DP].

18. Manifestations

18.1. Les manifestations suivantes sont prévues, au Club-House du CNM :

- Jeudi 25 mai après la clôture de la journée (18h30 environ), apéritif de bienvenue
- Vendredi 26 mai dès 20h00, "**Pasta-Party**" offerte par le CNM
- Samedi 27 mai après la clôture de la journée (18h30 environ), apéritif
- Dimanche 28 mai dès 07h30, "**Petit déjeuner gargantuesque**" offert par la SNR

18.2. Si vous désirez prendre des petits déjeuners ou cafés-croissants les jeudi, vendredi et samedi matin, veuillez réserver vos places au restaurant du Club, lors de la confirmation d'inscription.

19. Droit à l'image

19.1. En participant à la régata, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'Autorité Organisatrice, aux prestataires et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toutes diffusions relatives à l'épreuve, tout nom, image de lui-même ou de son bateau, réalisées pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent.

20. Décharge de responsabilité

20.1. La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (règle 4 des RCV, Décision de courir). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

20.2. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

21. Assurance

21.1. Chaque bateau doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile incluant les risques en compétition, d'un montant minimal de CHF 2'000'000.- par événement (montant équivalent en monnaie étrangère).